

Objet

Le document suivant comporte des informations clés sur ce produit de placement. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Cette communication d'information est prévue par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts et les pertes ou gains potentiels du produit en question et vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (PRIIP) :

Contrat à terme sur titre à revenu fixe vendu

Nom du fournisseur du PRIIP :

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S. A. U.

Détails du contrat :

Pour obtenir de plus amples informations, vous pourrez nous contacter via le lien suivant : <http://www.meff.es/ing/MEFF-Contact> ou par téléphone : +34 91 709 50 00

Autorité de surveillance compétente du fournisseur du PRIIP :

Commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV)

Date de production :

01/06/2018

Vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et probablement même difficile à comprendre.

Qu'est-ce que ce produit ?

Type de produit

Les contrats à terme sur titre à revenu fixe sont assimilés à des produits dérivés conformément à l'annexe I, section C, de la directive MiFID 014/65/UE. Un produit dérivé est un contrat financier dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument sous-jacent.

Objectifs

Un contrat à terme est un contrat entre un acheteur (position longue) et un vendeur (position courte) visant à échanger un actif sous-jacent donné à une date future prédéterminée à un prix spécifique.

Lors de la saisie d'une position de contrats à terme, aucun acompte n'est nécessaire entre l'acheteur et le vendeur. L'acheteur et le vendeur ont des attentes divergentes sur les modalités d'évolution du prix du contrat à terme. Les deux participants au marché constateront des gains si leurs attentes se concrétisent, et des pertes dans le cas contraire.

Un contrat à terme présente une date d'échéance prédéfinie. Le client potentiel pourrait clôturer son exposition à ce contrat à terme pendant les heures de trading du calendrier du marché. Le client pourra clôturer son exposition en adoptant une position contraire à sa position de contrat à terme (avec le même actif sous-jacent et la même échéance), en agissant en qualité d'acheteur pour clôturer une position vendeuse ouverte. Le prix d'un contrat à terme peut varier en raison des mouvements et des attentes de la liste non exhaustive de paramètres disponible ci-dessous : valeur de l'actif sous-jacent, taux d'intérêt, paiements de coupons ou de dividendes, etc.

Investisseur de détail cible

Un marché réglementé est une plateforme de négociation neutre via laquelle différents types de participants au marché peuvent interagir. Ce produit n'est pas conçu pour cibler un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement ou une stratégie de placement particulière. L'investisseur de détail doit se familiariser avec les caractéristiques du produit avant de prendre toute décision éclairée quant à la question de savoir si un tel produit correspond ou non à ses besoins de placement, et s'il a la capacité d'assumer toutes pertes. Le client potentiel pourrait supporter des pertes illimitées et ne nécessite pas de protection du capital. Un contrat à terme sur titre à revenu fixe en position courte est un produit adapté pour des clients avertis et/ou expérimentés en matière de produits financiers dérivés. En cas de doute, l'investisseur de détail devrait contacter son courtier ou son conseiller financier pour obtenir des conseils sur le placement.

Quels sont les risques courus et que pourrais-je obtenir en contrepartie ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque sommaire est un guide du niveau de risque de ces produits par rapport à d'autres produits. Indique les probabilités que le produit subisse des pertes en raison de l'évolution des marchés.

Nous avons classé ces produits dans la catégorie de risque 7 sur une échelle de 7, autrement dit, le risque le plus élevé. Cette évaluation qualifie la possibilité d'observer toutes pertes dans des performances futures comme étant très probable. Les contrats à terme sont des produits à effet de levier ; les coûts initiaux pour un client, p. ex., les commissions d'exécution, les actifs déposés pour garantir l'exposition du contrat à terme, peuvent ne représenter qu'un faible pourcentage de la valeur totale du contrat négocié. De petites variations du prix de l'actif sous-jacent peuvent donner lieu à des gains ou à des pertes d'importance.

Ces produits ne prévoient aucune protection contre l'évolution future du marché, ce qui pourrait se traduire par des pertes significatives.

Scénarios de performances

Ce graphique illustre les performances que votre investissement pourrait atteindre. Vous pouvez les comparer à celles des graphiques de paiement d'autres produits dérivés.

Le graphique présente une série de résultats éventuels et n'est pas une indication précise de ce que vous pourriez percevoir. Ce que vous percevrez variera en fonction de l'évolution de l'actif sous-jacent. Le graphique illustre quel serait le profit réalisé ou la perte subie par le produit à l'échéance pour chaque valeur de l'actif sous-jacent. L'axe des abscisses correspond aux différents prix éventuels de la valeur de l'actif sous-jacent à la date d'échéance et l'axe des ordonnées, à l'éventuel

bénéfice ou perte. Le fait d'assumer une position courte sur des contrats à terme implique que vous envisagez une baisse du prix de l'actif sous-jacent.

Avant de conclure tout contrat à terme sur titre à revenu fixe en position courte, le client concerné doit avoir procédé à sa propre évaluation indépendante de l'opportunité de signature d'un tel contrat et doit décider si le produit pertinent est approprié ou adapté, selon ses propres critères et d'après les recommandations des personnes chargées de la vente ou du conseil. Les scénarios présentés dans le graphique illustrent une série de performances éventuelles que ce produit pourrait atteindre à l'échéance.

Le graphique suivant illustre le résultat financier d'un contrat à terme vendu à l'échéance en fonction du prix de l'actif sous-jacent.

CONTRAT À TERME SUR TITRE À REVENU FIXE FUTUR VENDU

Transaction :

Vente de contrat à terme

Investissement :

Aucune (marge de variation journalière)

Risque :

illimité en cas de hausse du prix de l'actif sous-jacent

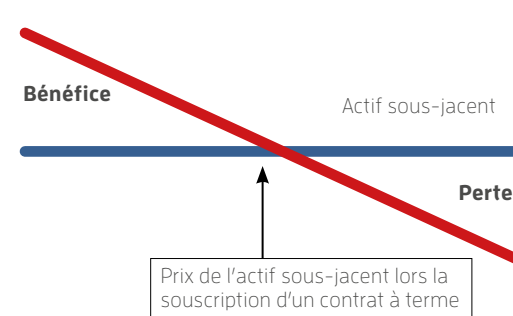
Bénéfice :

illimité en cas de baisse du prix de l'actif sous-jacent

Garanties :

établies par circulaire de BME CLEARING.

Contrat à terme vendu



CALCUL DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE

Si le prix de règlement journalier antérieur est inférieur au nouveau prix de règlement journalier, le montant correspondant à la différence sera facturé ; si le prix de règlement journalier antérieur est supérieur au nouveau prix de règlement journalier le montant correspondant à la différence sera versé.

Que se passe-t-il si MEFF ne peut procéder au paiement ?

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S.A.U. est la société agréée par la législation espagnole pour réguler et administrer le marché. Ce marché est une plateforme de négociation permettant de réaliser des opérations financières entre des participants au marché. MEFF n'agit pas en qualité de contrepartie d'une quelconque opération. Toutes les opérations négociées chez MEFF sont compensées par la Chambre centrale des contreparties BME CLEARING.

Quels sont les frais ?

Composition des frais

Les tarifs indiqués ci-dessous ne seront pas facturés directement au client final, mais seront facturés au membre du marché. **Des frais complémentaires ou connexes pourront être imputés à l'investisseur de détail par le participant au marché/négociateur membre du marché, les courtiers ou d'autres intermédiaires impliqués dans la transaction de produits dérivés en question.**

Le montant des coûts par contrat applicable aux **contrats à terme sur titre à revenu fixe s'élevé à 0,20 €**, ventilé comme suit :

Tarif de négociation : 0,10 € par contrat sans minimum ou maximum applicable.

Frais de compensation et de règlement : 0,10 € par contrat. Toute opération négociée auprès de MEFF est automatiquement compensée et réglée par BME CLEARING*.

Tarif d'échéance : 0,20 € par contrat.

Combien de temps dois-je maintenir l'investissement et puis-je retirer des fonds avant l'échéance ?

Il n'y a pas de recommandation de temps pour le maintien de tout investissement dans ce produit. L'investisseur pourra maintenir la position jusqu'à son échéance ou résilier le contrat avant ladite échéance en contractant une nouvelle opération à variation opposée à celle d'origine, ce qui présentera un coût total de négociation et de règlement de 0,20 €. Cette décision dépendra de la stratégie d'investissement et du profil de risque de l'investisseur de son choix. En outre, l'investisseur devra tenir compte du fait que les conditions de liquidité du produit peuvent varier au fil du temps.

Comment puis-je faire une réclamation ?

Les clients particuliers doivent adresser leurs réclamations au membre de MEFF, au courtier ou à l'intermédiaire avec lequel l'investisseur entretient une relation contractuelle liée à un tel produit.

Autres renseignements d'intérêt

Les spécifications techniques des contrats de produits dérivés négociés via MEFF sont incluses dans les Conditions générales annexées au Règlement de MEFF et sont publiées sur le site Web de celle-ci : www.meff.es

* Le régime des tarifs d'échéance/ d'exercice de BME CLEARING sont disponibles sur le lien suivant : http://www.meff.es/docs/docsSubidos/Tarifas-Fees_DF.pdf